

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

19 décembre 2016

Résumé Presse

SEANCE PUBLIQUE

1. SEANCE CONJOINTE ANNUELLE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

En exécution de l'article 26bis - §5 de la loi organique des Centres publics d'Action sociale et de l'article 55 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal, est présenté le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre public d'Action sociale, ainsi que les économies d'échelles et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la commune.

2. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE

3. POLICE LOCALE - Déclassement de 7 véhicules, introduction dans le patrimoine de 4 scooters et cession d'un véhicule à la Ville d'Ath. Approbation.

6 véhicules présentent un kilométrage ou un état de vieillesse obligeant la zone de police à s'en séparer avant que des frais trop importants ne soient engendrés.

La zone de police demande également au Conseil communal de bien vouloir acter la sortie de patrimoine du véhicule de marque Peugeot et de modèle 407. Ce véhicule n'était en effet plus en état de circuler et les frais de réparation étaient trop importants par rapport à sa valeur.

4 scooters 125 cc strippés "police" n'ont plus d'utilité pour la zone de police de Beloeil-Leuze. En séance du 28 octobre 2016 du Conseil de Police de ladite zone, il a été décidé de céder à titre gratuit ces 4 motos à la Police locale.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation .

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

- Déclassement et revente de véhicules. Modifications au projet et consultation.
- Centre des Arts de la Rue – Désignation d'un auteur de projet pour l'étude de stabilité de la charpente métallique - Approbation d'avenant 1.
- Fourniture du module pack 11 de l'application Carrefour pour le CPAS - Approbation de l'attribution et des conditions.

5. DOMAINE COMMUNAL - Echange d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°606A contre la parcelle section B n°559W et une partie des parcelles B n°610A et 605P. Estimation et projet d'acte. Approbation.

Le 2 juillet dernier, le Conseil communal a décidé d'échanger, pour cause d'utilité publique, la parcelle cadastrée section B n°606A (73a 70ca) appartenant à la Ville d'Ath, contre la parcelle cadastrée section B n°559W (77a 47ca) appartenant à M. et Mme Vanwynendaele-Leleux et une partie des parcelles, d'une contenance à définir, cadastrées section B n°610C et 605P.

A cette date, la Ville ne disposait pas encore de l'estimation du notaire ni du projet d'acte.

Ces documents, indispensables à l'expédition du dossier à la tutelle, ont été transmis les 28 juillet et 25 novembre derniers par le notaire Barnich et correspondent à la décision du 2 juillet 2016.

D'autre part, le plan de mesurage permet aujourd'hui de préciser la superficie exacte des parcelles échangées et donc de fixer le montant de la soulte en faveur des époux Vanwynendaele.

6. VOIRIES COMMUNALES - Collecteurs et station de pompage complémentaires à Ath - Egouttage et voirie rue Mazette à Arbre (FRIC 2013-2016). - Changement de mode de passation de marché. Approbation.

L'intercommunale Ipalle a été désignée pour gérer le dossier rentré dans le Fonds d'Investissement Régional Communal 2013-2016 et intitulé "Collecteurs et station de pompage complémentaires à Ath - Egouttage et voirie rue Mazette à Arbre (FRIC 2013-2016)".

Les conditions telles que rédigées par Ipalle de même que l'estimation du marché ont été approuvées par le Conseil communal en date du 01 février 2016.

Au terme de la procédure de consultation (ouverture des soumissions programmée au 25 octobre 2016), il est apparu que trois offres avaient été déposées.

Cependant, au terme de l'examen matériel des offres, Ipalle a conclu que la totalité des offres était irrégulière.

Dès lors, en vertu de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, Ipalle a choisi de mener une procédure négociée sans publicité avec les soumissionnaires ayant remis des offres formellement régulières.

7. RENOVATION URBAINE - Aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section D n°1015A2 sise rue des Récollets à Ath. Décision.

La Ville a acquis à la Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires du Hainaut, le 20 décembre 2005, une partie de la parcelle cadastrée section D n°1015A2, d'une contenance de 8a 74ca, sise rue des Récollets à Ath.

Cette acquisition a été réalisée en vue de l'aménagement, au cœur de l'îlot, du « Jardin des Bulles » et de la construction, à front de la rue des Récollets, de l'entrée du parking souterrain jouxtant l'Athénée Royal.

A la droite de cette entrée, subsiste actuellement une petite parcelle résiduelle de forme triangulaire, régulièrement envahie par des dépôts de poubelles, qui constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la Ville qui n'en a plus l'utilité.

Le 29 mai 2015, le Collège communal a décidé de proposer à la S.P.A.B.S.H. (Athénée) de lui rétrocéder cette parcelle pour l'euro symbolique à charge de celle-ci de l'entretenir et reconstruire le mur manquant entre les deux propriétés, la Ville s'engageant quant à elle à compléter le grillage sur le parapet du parking en gardant la même finition que celle des grillages existants.

Le 10 novembre 2016, la SPABSH a informé la Ville qu'en séance du 21 septembre 2016, son Conseil d'Administration a approuvé le projet d'acte et désigné Me Barnich en qualité de notaire.

8. SERVICE MOBILITE - Suppression d'un emplacement PMR à la Chaussée de Mons n° 101-103.

Un emplacement PMR avait été créé en son temps à la chaussée de Mons, face au n° 101-103. Le demandeur de cet emplacement n'étant plus domicilié à cette adresse, l'emplacement PMR n'a plus sa raison d'être.

9. MATERIELS ET FOURNITURES - Fourniture de structures végétales. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Durant la période estivale de 2016, la Ville a mis en place la pose d'un gazon synthétique et de petits potagers au Marché-aux-Toiles.

Cet aménagement a permis à cet espace minéral de passage et sans animation, de devenir le temps d'un instant, un espace de détente et d'attraction saisonnière du centre-ville.

Dans la continuité de cette action qui vise essentiellement à redynamiser davantage le centre-ville et modifier le comportement et les habitudes des citoyens (par exemple, la mobilité douce, la végétalisation urbaine, etc.), il est envisagé d'étendre ce projet à d'autres quartiers.

Ainsi, il est prévu de mettre en place différentes structures végétales sur les sites de la ruelle Pina, la place Ernest Cambier, la rue du Collège, le marché-au Lin et la partie arrière de l'Eglise Saint-Julien.

10. PERSONNEL COMMUNAL - Renouvellement de l'affiliation de la Ville d'Ath au service médical interentreprises SPMT-ARISTA ASBL. Approbation.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SPMT-ARISTA pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

11. PERSONNEL COMMUNAL. Règlement de travail. Modification. Approbation.

La Ville d'Ath dispose depuis de nombreuses années du logiciel Persée développé par la société Civadis pour la gestion des congés et des salaires.

Toutefois, le système utilisé ne permet pas de gestion électronique des congés, des fiches de paie, des chèques repas, ce qui génère de nombreuses opérations manuelles.

En commun avec la Direction générale du CPAS dans le cadre des profondes synergies entre les deux institutions, une réflexion a été menée afin d'optimiser au mieux l'organisation du temps de travail du personnel communal/du CPAS et d'alléger la tâche des services des Ressources Humaines au travers d'un nouveau logiciel moderne et adapté.

Le programme « *Unitime* » tel qu'envisagé permet le suivi et l'analyse des temps de présences et d'absences du personnel, ainsi qu'une planification optimale des équipes.

Il calcule équitablement les prestations de chacun sur base des informations récoltées au quotidien (enregistrements, horaires prédéfinis, demande d'absences, heures supplémentaires,...).

Il permet surtout une liaison aisée avec le programme Persée de calcul des salaires et avec le programme ATAL utilisé par le STC pour la programmation des tâches à réaliser par le personnel, les estimations de temps de travail pour telle ou telle tâche, les estimations de coûts, ...

Il apporte enfin une assistance efficace pour le calcul des chèques repas et des frais de transport dans le cadre des missions.

Il convient, en conséquence de sa mise en application, de modifier le Règlement de travail du personnel.

12. POLICE LOCALE - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation par l'Autorité de tutelle. Information.

En application de l'article 72 §2, alinéa 3 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, il est porté à la connaissance du Conseil communal siégeant en Conseil de police l'approbation par le Gouverneur de la Province de Hainaut, par acte du 29/11/2016, de la modification budgétaire n°1 de la zone de police locale d'Ath pour l'exercice 2016.

13. POLICE LOCALE - Budget 2017 & objets connexes. Approbation.

On constate à la lecture du budget initial de l'exercice 2016 que celui-ci se clôture par un résultat global de 0 € au service ordinaire et un résultat de 0 € au service extraordinaire. La dotation communale a pu être réduite entre 2016 et 2017 (de 4.087.780,57 € à 3.711.205,07 €). Cette réduction qui a été rendue possible grâce à l'intégration aux recettes des exercices antérieurs d'un boni cumulé présumé des comptes 2009 à 2015 de 700.000 €.

14. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Exercice 2017 - Projet de budget aux services ordinaire et extraordinaire - Approbation.

Le projet de budget 2017 au Service Ordinaire se présente comme suit :

Total des recettes (hors facturation interne)	21.520.519,48 €
Total des dépenses (hors facturation interne)	- 20.576.776,74 €
	<hr/>
Résultat exercice propre	943.742,74 €
Total des recettes exercices antérieurs	704.145,40 €
Total des dépenses exercices antérieurs	- 2.069.213,35 €
	<hr/>
Résultat exercices antérieurs	- 1.365.067,95 €
Résultat exercice propre & exercices antérieurs	- 421.325,21 €
Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire	+ 421.325,21 €
Résultat général	0,00 €

Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 0,00 €.

Le projet de budget 2017 au service extraordinaire se présente comme suit :

Investissements exercice propre	679.990,00 €
Total des dépenses	679.990,00 €
Emprunts	474.540,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	158.450,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire Don ASBL	
Les Amis de l'Hôpital	47.000,00 €
Total des recettes	679.990,00 €

Les fonds de réserve extraordinaire « classique » et « Don ASBL Les Amis de l'Hôpital » s'élèveront ainsi respectivement à **3.725,57€** et à **423,13€**, soit un total de **4.148,70€**.

15. FINANCES COMMUNALES - Budget 2017 et objets connexes. Approbation.

De l'analyse du budget 2017, il ressort :

SERVICE ORDINAIRE

Le budget de l'année 2017 présente un boni global de 4.721.353,88 €. L'exercice propre est équilibré.

Les dépenses ordinaires

a) De personnel

Entre 2016 et 2017, la variation est la conséquence de :

L'index appliqué au 01/07/2016

L'évolution des salaires (annales, biennales, évolutions de carrière, ...)

Les variations de l'effectif du personnel justifiées dans le rapport politique énoncé en 2016.

Ces variations impactent le budget 2017 en année pleine.

b) De fonctionnement

Elles augmentent de 2%.

c) De transfert

Les moindres besoins présentés par le CPAS et la Zone de police, et la stagnation des demandes formulées par les Fabriques d'église entraînent cette réduction des besoins de 4%.

Pour la Zone de police, le résultat comptable des exercices 2009 à 2015 a permis cette diminution de la dotation, mais elle est temporaire.

Quant au CPAS, la dotation est réduite de par l'introduction obligatoire de réserves constituées au cours des exercices précédents.

d) De dette

Les charges de dette augmentent. Elles sont initiées par les besoins de financement des investissements décidés et en cours de réalisation durant les exercices 2016 et 2017.

Les recettes ordinaires

a) Les prestations

Conformément aux prescriptions de la circulaire budgétaire, un crédit spécial de 710.000 € de non dépenses a été repris au projet de budget.

b) Les transferts

La diminution des additionnels à l'impôt des personnes physiques qui impacte vraisemblablement le tax shift et l'augmentation anormale qui a été enregistrée suite à un versement de l'impôt du précompte professionnel 2015 en 2016 sont globalement les raisons des diminutions des recettes de transfert.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Il reprend les investissements qui pourraient être concrétisés au cours de l'année 2016 et qui visent globalement à réduire les consommations d'énergie, à fabriquer de l'énergie, à entretenir les éléments du patrimoine (bâtiments, routes, piedsentes, sentiers, trottoirs), à investir dans le domaine des technologies nouvelles, à stimuler un climat d'attractivité à travers des mesures de convivialité et de sécurité.

Ces investissements sont aussi pourvoyeurs d'emplois pour nos PMI et PME locales et sous-

régionales. Ils ont un impact dans le domaine éducatif, culturel et social.

Le volume global de ces investissements est d'un peu plus de 7.000.000 € à l'exercice propre. 75% sont financés par emprunts, le solde étant couvert par des fonds propres ou des subventions des autres niveaux de pouvoir.

16. FINANCES COMMUNALES - Dotation 2017 à la Zone de Secours WAPI. Approbation.

Le 24/10/2016, la Zone de Secours Hainaut Ouest (ZSHO) a voté son budget 2017 qui prévoit une contribution de la Ville d'Ath à la Zone de Secours WAPI de 1.095.890,94 €. Dans le cadre du vote de son budget 2017, le Conseil communal a voté une dotation à la Zone de Secours de 1.081.008,12 € (après arrêté de répartition de M. le Gouverneur de la Province de Hainaut).

17. FINANCES COMMUNALES - Dotation 2017 à la Zone de Police d'Ath. Approbation.

Le 19/12/2016, la Zone de Police monocommunale d'Ath a voté son budget 2017 qui prévoit une contribution de la Ville d'Ath à sa Zone de Police de 3.711.205,07 €. Dans le cadre du vote de son budget 2017, le Conseil communal a voté une dotation à la Zone de Police de 3.711.205,07 €.

18. AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - Budget 2017 de la Régie communale ordinaire. Approbation.

En date du 13 juin 2014, le Gouvernement wallon a signifié à la Ville que l'agrément de l'Agence de Développement Local était renouvelé pour une période de six ans à dater du 1er janvier 2014.

Le 31 janvier 2008, le Collège du Conseil Provincial du Hainaut a approuvé la création de la régie et arrêté le bilan de départ, l'inventaire et les statuts de cette régie.

L'Agence de Développement Local athoise doit réaliser pour chaque année un budget propre à ses activités.

=====